

Avis de modification

Informations sur la mise en œuvre d'un nouveau produit pour publication sur le site Web

Nom et code du métier ou de la profession :

Électricien- (bâtiment et entretien) (309A)
Électricien-(secteurs domestique et rural) (309C)
Électricien industriel-(442A)

Date de mise en œuvre de la nouvelle norme :

Niveau 1 à partir du 1er septembre 2024
Niveau 2 à partir du 1er septembre 2025
Niveaux 3 et 4 à partir du 1er septembre 2026

Plan de mise en œuvre :

Norme de Formation par l'Apprentissage:

- Voir le tableau de mise en œuvre détaillé pour les apprentis existants et nouveaux.

Accès standard

Norme de Formation par l'Apprentissage:

- La nouvelle norme du programme d'études sera disponible sur le site Web des Métiers spécialisés de l'Ontario.
- La norme actuelle du programme d'études demeurera sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario pendant la période de mise en œuvre progressive pour tous les niveaux.
- La nouvelle norme de programme d'études sera disponible et distribuée à tous les agents de prestation de formation (APF) par l'intermédiaire du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences.

Description Générale des modifications

Résumé

La nouvelle norme de formation pour les trois métiers de l'électricité représente une structure améliorée à quatre niveaux qui harmonise considérablement cette formation avec les normes professionnelles du Sceau rouge (RSOS) pour l'électricien industriel et l'électricien de construction, et répond aux déficiences, aux manques et aux besoins critiques de la norme précédente de 2003, qui était dépassée.

La nouvelle norme de formation réorganise le contenu au niveau des matières à évaluer et des résultats d'apprentissage afin de créer une organisation plus holistique et logique du matériel, qui correspond également de manière plus précise et plus efficace à la manière dont le matériel du Sceau rouge est organisé.

La nouvelle norme de formation réduit les répétitions et les chevauchements grâce à une réorganisation plus claire des matières, des thèmes, des résultats et des objectifs à rapporter, ce qui permet de réduire les redondances et de décrire plus clairement ce qui est prévu.

En outre, la nouvelle norme de programme d'études aborde également les points suivants :

- Les besoins d'apprentissage divergents de chacun des trois métiers de l'électricité : En améliorant les matières obligatoires non communes au dernier niveau de la 4^e école pour l'électricien industriel et l'électricien - construction et maintenance, les besoins spécifiques de chacun de ces deux métiers sont pris en compte séparément et distinctement. Les résultats et les objectifs des matières obligatoires non communes ont été adaptés pour répondre aux besoins spécifiques des métiers (par exemple, amélioration au niveau 4 des systèmes pneumatiques et hydrauliques ainsi que de l'instrumentation avancée pour refléter le rôle principal de l'électricien industriel ou de la matière obligatoire des installations spécialisées pour refléter le rôle principal de l'électricien - construction et maintenance).
- Changements dans les exigences du code : La nouvelle norme sur les programmes d'études a fait l'objet d'un examen approfondi par rapport aux exigences du Code canadien de l'électricité et du Code de sécurité électrique de l'Ontario, ce qui a permis de la moderniser.
- Clarté des résultats d'apprentissage pour favoriser la cohérence de l'enseignement : Les nouveaux résultats d'apprentissage, les objectifs et les détails ont été améliorés et adaptés pour permettre à tous les agents de formation de dispenser les matières à déclaration obligatoire de manière plus cohérente. Le Guide de ressources supplémentaires fournit également des ressources additionnelles pour soutenir la formation.

Heures et répartition des sujets à signaler :

Le nombre total de semaines/heures pour chaque niveau est le suivant :

- Niveau 1 - 270 heures (9 semaines) - tronc commun aux trois métiers de l'électricité
- Niveau 2 - 270 heures (9 semaines) - tronc commun aux 3 métiers de l'électricité
- Niveau 3 - 270 heures (9 semaines) - tronc commun aux trois métiers de l'électricité
- Électricien industriel de niveau 4 - 240 heures (8 semaines)
- Électricien de niveau 4 - Construction et maintenance - 240 heures (8 semaines)

La répartition des sujets à signaler par niveau et par métier est la suivante :

- Tronc commun niveau 1 (6 matières à signaler) :
 - 3365 Communication et documentation
 - 3366 Introduction au Code canadien de l'électricité (CCÉ)
 - 3367 Pratiques du métier
 - 3368 Méthodes d'installation et d'entretien
 - 3369 Principes fondamentaux de l'électricité
 - 3370 Principes fondamentaux pour les dessins, les spécifications et les normes
- Tronc commun niveau 2 (6 matières à signaler) :
 - 3371 Réseaux électriques
 - 3372 Principes fondamentaux d'électronique
 - 3373 Principes intermédiaires pour les dessins, les spécifications et les normes
 - 3374 Dispositifs et commandes de moteurs
 - 3375 Systèmes de communication et de surveillance
 - 3376 Code Canadien de l'électricité II
- Tronc commun niveau 3 (7 matières à signaler) :
 - 3377 Systèmes de production d'énergie renouvelable et systèmes de stockage de l'énergie
 - 3378 Théorie de l'électricité et application
 - 3379 Principes fondamentaux des PLC
 - 3380 Électronique de puissance
 - 3381 Principes avancés pour les dessins, les spécifications et les normes
 - 3382 Introduction à l'instrumentation
 - 3383 Code canadien de l'électricité III
- Tronc commun niveau 4 (5 matières à signaler) :
 - Systèmes immotiques de bâtiments (3384)
 - Professionnalisme et éthique (3385)
 - Systèmes de conditionnement de l'énergie (3386)
 - Principes avancés pour les moteurs et les génératrices (3387)
 - Branchement haute tension et fonctionnement (3390)

- Électricien industriel seulement - niveau 4 (3 matières à déclaration obligatoire) :
 - Principes avancés en instrumentation (3388)
 - Systèmes de commande pneumatiques et hydrauliques (3389)
 - Systèmes de commande automatisés (3391)
- Électricien, construction et maintenance seulement - niveau 4 (2 sujets à signaler) :
 - Installations spécialisées (3392)
 - Code canadien de l'électricité IV (3393)

Informations Complémentaires :

- La nouvelle norme de formation reflète une nouvelle structure dans laquelle de nombreuses matières, résultats d'apprentissage et objectifs à rapporter sont axés sur les systèmes. Cela reflète les recommandations et la structure de l'harmonisation du Sceau rouge.
- La nouvelle norme de formation utilise une convention de dénomination des matières à rapporter qui est beaucoup plus précise pour montrer ce que le contenu reflète et qui correspond mieux à la terminologie du Sceau rouge (par exemple, Fondamentaux PLC vs Méthodes d'installation III).
- La nouvelle norme de formation reflète une harmonisation importante et substantielle avec les normes professionnelles actuelles du Sceau rouge pour l'électricien industriel et l'électricien de construction. La nouvelle norme du programme d'études est considérablement alignée sur les recommandations de nivellement et d'enchaînement des sujets pour l'électricien de construction et l'électricien industriel. Bien qu'il y ait quelques différences, celles-ci sont mineures et le nouveau contenu restructuré répond à l'esprit des recommandations du Sceau rouge par le biais d'une structure parallèle dans la nouvelle norme du programme d'études.
- Les distinctions précédentes dans les applications et les résultats pratiques aux niveaux 1 à 3 entre le résidentiel, le commercial et l'industriel ont été modifiées dans la nouvelle norme du programme d'études. Cette approche antérieure ne reflétait pas correctement les besoins des apprentis électriciens industriels. Les nouveaux sujets à traiter et les résultats et objectifs correspondants dans l'ensemble du document, lorsqu'il s'agit d'un tronc commun, sont rédigés de manière plus holistique, bien qu'il existe des références distinctes - une approche plus globale.
- Le directeur général a approuvé cette norme le 6 juin 2023.